ACB Your lighting company

EU Déclaration de Conformité

DOC: CCFR-260911

Société: ACB ILUMINACION, S.L.

Adresse: CAMINO DE VALENCIA, 104 RIBARROJA DEL TURIA, VALENCIA

Tel.: +34 962779021 | +34 962779260

Bureau technique: Octavio Amate Martínez

Nous déclarons sous notre seule responsabilité, que les luminaires fixes à usage général avec Référence **Tech - C.II - LED 1x11W**, sont conçus et fabriqués selon les normes suivantes:

EN 61000-3-3:2013 + A1:2019	Compatibilité électromagnétique (CEM) - Partie 3-3: Limites - Limitation des variations de tension, des fluctuations de tension et du papillotement dans les réseaux publics d'alimentation basse tension, pour les matériels ayant un courant assigné <= 16 A par phase et non soumis à un raccordement conditionnel
EN 62471:2008	Sécurité photobiologique des lampes et des appareils utilisant des lampes
EN 62493:2015 + A1:2022	Évaluation d'un équipement d'éclairage relativement à l'exposition humaine aux champs électromagnétiques
EN 61547:2009	Equipements pour l'éclairage à usage général - Exigences concernant l'immunité CEM
EN 55015:2019 + A11:2020	Limites et méthodes de mesure des perturbations radioélectriques produites par les appareils électriques d'éclairage et les appareils analogues
EN 62031:2008 +A1:2013 +A2:2015	Modules de DEL pour éclairage général - Spécifications de sécurité
EN 61000-3-2:2019 + A1:2021	Compatibilité électromagnétique (CEM) - Partie 3-2: Limites - Limites pour les émissions de courant harmonique (courant appelé par les appareils <= 16 A par phase)
EN 60598-2-1:2021	Luminaires - Partie 2-4: Exigences particulières - luminaires fixes à usage général
EN 60598-1:2021 + A11:2022	Luminaires - Partie 1: Exigences générales et essais

Selon les dispositions des Directives et des Rèalements:

selon les dispositions des Directives et des Règlements:

2014/30/UE y anexos	Directive 2014/30/ue du parlement européen et du conseil du 26 février 2014 relative à l'harmonisation des législations des états membres concernant la compatibilité électromagnétique
2019/2020 y anexos	Règlement (ue) 2019/2020 de la commission du 1er octobre 2019 établissant des exigences d'écoconception pour les sources lumineuses et les appareillages de commande séparés en application de la directive 2009/125/ce du parlement européen et du conseil et abrogeant les règlements (ce) no 244/2009, (ce) no 245/2009 et (ue) no 1194/2012 de la commission
2015/863/EU y anexos	Directive déléguée (ue) 2015/863 de la commission du 31 mars 2015 modifiant l'annexe ii de la directive 2011/65/ue du parlement européen et du conseil en ce qui concerne la liste des substances soumises à limitations
2014/35/UE y anexos	Directive 2014/35/ue du parlement européen et du conseildu 26 février 2014 relative à l'harmonisation des législations des états membres concernant la mise à disposition sur le marché du matériel électrique destiné à être employé dans certaines limites de tension
2009/125/CE y anexos	Directive 2009/125/ce du parlement européen et du conseil du 21 octobre 2009 établissant un cadre pour la fixation d'exigences en matière d'écoconception applicables aux produits liés à l'énergie

ACB ILUMINACIÓN, S.L. - Valencia, 09-2026

ACB iluminación

ACB ILUMINACIÓN, S.L.
C.I.F. B-96498233
Camino de Valencia, 104
Telf. 96 277 92 60
46190 RIBARROJA DEL TURIA
(Valencia)